

Nous vous rappelons que l'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. Nous procéderons au remboursement de l'acompte si le délai est au moins d'un mois avant la date prévue d'arrivée. Le cas échéant, l'acompte ne sera pas restitué. La location est nominative. Pour une annulation égale ou inférieure à 10 jours avant la date d'arrivée, la totalité de la location sera due. Le chèque de caution est restitué dans un délai de 2 semaines si aucune dégradation n'est constatée.